

## Règlement officiel | Transbaie 2026

### Table des Matières

<u>Règlement officiel   Transbaie 2026</u>	<u>1</u>
<u>1. L'ORGANISATION</u>	<u>2</u>
<u>2. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT</u>	<u>2</u>
<u>3. L'ÉPREUVE</u>	<u>3</u>
<u>4. CONDITIONS DE PARTICIPATION</u>	<u>5</u>
<u>5. INSCRIPTIONS</u>	<u>6</u>
<u>5.1 Modalités</u>	<u>6</u>
<u>5.2 Tarif</u>	<u>6</u>
<u>5.3 Caractère de l'inscription</u>	<u>6</u>
<u>5.4 Caractères spécifiques pour l'édition 2026 : Inscriptions prioritaires pour les participants de 2020</u>	<u>6</u>
<u>5.5 Inscriptions grand public</u>	<u>7</u>
<u>6. OPTION ANNULATION</u>	<u>7</u>
<u>7. PPS ET JUSTIFICATIFS MÉDICAUX</u>	<u>9</u>
<u>8. DOSSARDS</u>	<u>10</u>
<u>8.1 Modalités de retrait des dossards</u>	<u>10</u>
<u>8.2 Droits et obligations liés aux dossards</u>	<u>10</u>
<u>8.3 Participants non inscrits (sans dossard)</u>	<u>11</u>
<u>9. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE</u>	<u>11</u>
<u>10. SÉCURITÉ</u>	<u>12</u>
<u>11. RAVITAILLEMENTS - Semi-autonomie en eau</u>	<u>12</u>
<u>12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>12</u>
<u>13. MATÉRIEL ET COMPORTEMENT</u>	<u>13</u>
<u>14. ABANDON</u>	<u>13</u>
<u>15. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES</u>	<u>13</u>
<u>16. ANNULATION - FORCE MAJEURE</u>	<u>15</u>
<u>17. ASSURANCES</u>	<u>15</u>
<u>18. DROIT À L'IMAGE</u>	<u>16</u>
<u>19. DONNÉES PERSONNELLES</u>	<u>16</u>
<u>20. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT</u>	<u>16</u>

## 1. L'ORGANISATION

La Transbaie est organisée par l'association **Sport & Tourisme en Baie de Somme**. Le directeur de la course est Denis Courtois. Il donne le départ de l'épreuve. Il a autorité pour interrompre l'épreuve, à quel que moment que ce soit, si lui-même ou le responsable du service de sécurité estimait que l'épreuve ne se déroulait pas dans des conditions de sécurité suffisantes, ou de nature à présenter un danger pour les participants à l'épreuve.

L'épreuve se déroule en baie de Somme, sur un parcours naturel d'environ **17 km**, entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy.

L'événement mobilise les collectivités territoriales, les services de secours, les autorités compétentes ainsi que des partenaires publics et privés.

L'organisation est réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur relative aux manifestations sportives sur voie publique, notamment les dispositions du Code du sport. Elle fait l'objet des autorisations administratives nécessaires délivrées par les autorités compétentes.

## 2. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

### OBLIGATIONS LIÉES AU PRÉSENT RÈGLEMENT

L'inscription à la Transbaie 2026 implique **l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des consignes et recommandations émises par l'organisation.**

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance des spécificités de l'épreuve et des risques liés à la pratique de la course à pied en milieu naturel.

## 3. L'ÉPREUVE

### 3.1 Nature de l'épreuve

La Transbaie est une épreuve de course à pied nature d'environ **17 kilomètres**, se déroulant en baie de Somme à marée basse, entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy. Le parcours évolue en milieu naturel spécifique comprenant des zones de sable, de vase, ainsi que des passages en eau et sur terrains instables.

L'événement comprend :

- une épreuve principale
- des challenges (entreprises, joëlettes, etc.) au sein d'un même parcours. L'organisation offre des classements spécifiques pour les entreprises et les joëlettes.
- La Transbaby est une animation sportive dédiée aux enfants, gratuite et encadrée par les instituteurs de l'école primaire de Saint Valery. Le parcours est autour du village de la course en face du port de plaisance à Saint Valery.

Les lieux, horaires, parcours et distances de la course principale sont susceptibles d'être modifiés par l'organisation pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure.

### 3.2 Balisage du parcours

L'association organisatrice assure la mise en place et la responsabilité du balisage continu du parcours, depuis la digue nord de Saint-Valery-sur-Somme jusqu'à la digue du Crotoy.

Le balisage est adapté aux contraintes du milieu naturel et se décompose comme suit :

- **De la descente de la digue nord jusqu'à la rive droite du chenal :**  
Mise en place d'un couloir matérialisé par des jalons plantés au sol tous les 30 mètres environ, permettant de sécuriser et d'orienter les participants vers le passage optimal.
- **Sur la rive droite du chenal jusqu'au bassin du Crotoy :**  
Installation d'une ligne continue de jalons espacés de 30 à 100 mètres, selon la nature du terrain et les conditions d'accessibilité.
- **Passages de gués :**  
Les zones de franchissement d'eau sont matérialisées par des couloirs clairement identifiables afin de garantir la sécurité des participants.

Le balisage est mis en place le jour de l'épreuve, dans un délai maximum de deux heures avant le départ, par trois équipes distinctes :

- une équipe à pied au départ de la digue nord de Saint-Valery-sur-Somme ;
- une équipe à pied au départ du Crotoy ;
- une équipe positionnée au cœur de la baie assurant la jonction des deux précédentes.

Le balisage est vérifié et ajusté en continu jusqu'au passage du dernier participant.

### 3.3 Encadrement et sécurité de la course

Le dispositif d'encadrement est déployé sur l'ensemble du parcours entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy.

#### **Commissaires de course :**

Vingt (20) commissaires sont positionnés le long du parcours, soit environ un tous les 250 mètres.

Ils sont chargés de :

- veiller au respect du tracé ;
- orienter les participants ;
- signaler toute anomalie ou incident au dispositif de sécurité.

Chaque commissaire est équipé d'un drapeau orange permettant d'alerter visuellement en cas de danger.

## 3.4 Coureur balai

Un coureur balai assure la fermeture de la course, à l'aller comme au retour, entre la digue nord de Saint-Valery-sur-Somme et la digue du Crotoy.

Il est chargé de :

- suivre le dernier participant ;
- s'assurer qu'aucun coureur ne reste isolé ;
- alerter le dispositif de sécurité en cas d'incident.

Le coureur balai dispose d'une autorité décisionnelle lui permettant d'imposer l'arrêt d'un participant qu'il juge :

- en difficulté physique ;
- inapte à poursuivre l'épreuve en toute sécurité ;
- ou incapable de respecter les contraintes horaires liées aux marées.

Les participants s'engagent à se conformer immédiatement à ses instructions. Tout refus pourra entraîner l'exclusion de l'épreuve.

## 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course est ouverte à toute personne :

- âgée de 18 ans minimum
- en bonne condition physique
- consciente des spécificités du terrain

Chaque participant s'engage à être apte à évoluer en milieu naturel exigeant.

Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), la distance de la Transbaie (17 km) ne permet pas la participation des mineurs.

À titre indicatif :

- Cadets (16-17 ans) : 15 km maximum
- Juniors (18-19 ans) : 25 km maximum

La participation est donc réservée aux personnes majeures le jour de l'épreuve.

## 5. INSCRIPTIONS

### 5.1 Modalités

Les inscriptions se font exclusivement en ligne. Aucune inscription sur place. La limite du nombre d'inscrits est de 6500 participants, ce chiffre est défini avec les services de sécurité et la préfecture.

### 5.2 Tarif

Le montant de l'inscription est fixé à :**38 € TTC**

### Ce que comprend l'inscription

- un dossard nominatif
- un dispositif de sécurité complet (Croix Rouge, Sdis, moyen hélicopté)
- un t-shirt finisher
- une médaille
- des récompenses
- des ravitaillements solides

### 5.3 Caractère de l'inscription

Toute inscription est personnelle, et ne peut être cédée à une tierce personne sans en informer l'organisation et dans le cadre prévu par celle-ci.

### 5.4 Caractères spécifiques pour l'édition 2026 : Inscriptions prioritaires pour les participants de 2020

Une inscription prioritaire est réservée aux participant(e)s inscrit(e)s en 2020 **ayant fait don de l'intégralité de leurs frais d'inscription. L'édition 2020 ayant dû être annulée à cause de l'épidémie de Covid 19.**

Les personnes concernées recevront un email avec un lien dédié leur permettant de s'inscrire en priorité, sur une période de **3 semaines, du 14 avril au 3 mai inclus 2026.** Cette inscription est strictement personnelle, non cessible et non transférable. Toute anomalie pourra entraîner l'annulation de l'inscription.

En cas de changement d'adresse email, les participants devront contacter l'organisation afin de mettre à jour leur dossier. Une adresse mail dédiée est mise en place à cet effet: [prio2020.transbaie@gmail.com](mailto:prio2020.transbaie@gmail.com)

**Passé ce délai, les inscriptions prioritaires seront closes.**

## 5.5 Inscriptions grand public

Les inscriptions grand public ouvriront à l'issue de cette période, à la date du lundi 4 mai 2026 à 11H. Les inscriptions prioritaires 2020 sont indépendantes de ce dispositif.

## 6. OPTION ANNULATION

Lors de leur inscription à la Transbaie 2026, les participants peuvent souscrire à une **option annulation**, proposée au tarif de **5 € TTC**, non remboursable et non transférable.

### Nature de l'option annulation

L'option annulation proposée par l'organisation ne constitue pas un produit d'assurance.

Il s'agit d'un service optionnel permettant, sous certaines conditions strictement définies, de bénéficier d'un remboursement partiel des frais d'inscription.

Cette option ne couvre pas l'ensemble des situations pouvant empêcher la participation et ne saurait être assimilée à une garantie d'assurance.

Cette option permet, en cas de renoncement à la participation, de bénéficier d'un remboursement partiel des frais d'inscription, dans les conditions strictement définies ci-après.

### 6.1. Conditions d'éligibilité

L'option annulation :

- doit être souscrite **au moment de l'inscription uniquement**
- est **strictement personnelle** et attachée au dossard
- ne peut être ni cédée, ni reportée sur une autre édition
- ne couvre que **les demandes d'annulation volontaire du participant**

Aucune souscription ne sera possible après validation de l'inscription.

## 6.2. Modalités de remboursement

Le remboursement est applicable uniquement sur le montant de l'inscription à l'épreuve, à l'exclusion :

- du coût de l'option annulation (5 €)
- des frais de transaction ou frais de gestion éventuels

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- **Jusqu'au 30 juin 2026 inclus** : remboursement à hauteur de **80 %** du montant de l'inscription
- **Du 1er juillet au 15 août inclus** : remboursement à hauteur de **50 %** du montant de l'inscription

**Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 15 août 2026, quelle qu'en soit la cause.**

## 6.3. Procédure de demande

Toute demande d'annulation devra être :

- adressée par email à l'organisation à l'adresse officielle communiquée
  - [latransbaie@gmail.com](mailto:latransbaie@gmail.com)

La date de réception de la demande fait foi pour l'application des conditions de remboursement.

Aucun remboursement ne sera effectué sans demande explicite du participant.

## 6.4. Exclusions

L'option annulation ne s'applique pas dans les cas suivants :

- non-présentation le jour de l'épreuve
- abandon en cours d'épreuve
- disqualification pour non-respect du règlement
- fourniture de justificatifs non conformes ou frauduleux
- demande effectuée hors délais

## 6.5. Cas de force majeure et décision de l'organisateur

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur ou les autorités compétentes, notamment pour des raisons de sécurité, sanitaires, météorologiques ou environnementales, les modalités de remboursement ou de report seront définies exclusivement par l'organisateur.

L'option annulation ne constitue pas une assurance couvrant ces situations.

## 6.6. Acceptation

La souscription à l'option annulation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions, sans possibilité de contestation ultérieure.

## 7. PPS ET JUSTIFICATIFS MÉDICAUX

Conformément à la réglementation en vigueur, toute participation à la Transbaie est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive en cours de validité délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme FFA :
  - Licence FFA Athlé Compétition
  - Licence FFA Athlé Running
  - Licence FFA Athlé Entreprise
- soit d'une attestation indiquant que le participant a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (PPS)** mis en place par la Fédération Française d'Athlétisme
- Le PPS doit être valide à la date de l'épreuve. (Durée de validité : 1 an)

**Tout dossier incomplet ou non conforme entraînera l'annulation de l'inscription sans remboursement.**

## 8. DOSSARDS

### 8.1 Modalités de retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait sur place uniquement. Les plages horaires proposées pour effectuer ce retrait sont les suivantes:

**Retrait des dossards avant la course, du mercredi 2 septembre au vendredi 4 septembre 2026:**

**à l'adresse suivante:**

Centre d'exploitation routière de Saint-Valery-sur-Somme  
5 route d'Abbeville  
80230 Saint-Valery-sur-Somme  
(à proximité de la station Total)

**Horaires :**

10h00 – 12h00 // 14h30 – 18h00

**Retrait des dossards sur le village de la course durant le weekend du 5 & 6 septembre:**

**à l'adresse suivante:**

Avenue du Général Leclerc  
Face au port de plaisance  
80230 Saint-Valery-sur-Somme

**Horaires :**

Samedi 5 septembre 2026 de 10h00 à 19h00 //  
Dimanche 6 septembre 2026 de 8h00 à 13h00

### 8.2 Droits et obligations liés aux dossards

Chaque participant se verra attribuer un dossard nominatif. Le dossard doit être porté de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve. Il est strictement interdit de céder ou de revendre son dossard en dehors du dispositif officiel mis en place par l'organisation.

Un service de transfert de dossard pourra être proposé, dans un délai défini et exclusivement via la plateforme d'inscription. Les modalités seront précisées par l'organisation.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner une disqualification ainsi que des sanctions pour les éditions futures.

## 8.3 Participants non inscrits (sans dossard)

**Toute participation sans dossard est strictement interdite. Toute personne ne disposant pas d'un dossard officiel se verra refuser l'accès au départ et pourra être exclue du parcours par l'organisation.**

Les personnes sans dossard :

- ne sont pas couvertes par l'assurance de l'organisation
- ne bénéficient pas du dispositif de sécurité
- peuvent perturber le bon déroulement de l'épreuve

En conséquence, toute personne identifiée sans dossard pourra :

- être exclue du parcours
- se voir refuser l'accès aux zones de course
- engager sa propre responsabilité en cas d'incident

*L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident impliquant une personne non inscrite.*

## 9. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les participants doivent respecter le parcours défini et se conformer aux consignes des organisateurs, des bénévoles et des autorités présentes sur le terrain.

Le parcours présentant des caractéristiques naturelles spécifiques, les participants doivent adapter leur progression aux conditions rencontrées.

L'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve, de neutraliser ou d'arrêter la course en cas de danger.

## 10. SÉCURITÉ

Un dispositif de sécurité est mis en place sur l'ensemble du parcours, comprenant notamment :

- des équipes de secours
- des moyens d'intervention adaptés (moyen hélicoptéré, véhicule amphibie)
- une coordination avec les autorités locales
- la présence de structures de secours spécialisées

Malgré ces dispositifs, chaque participant demeure responsable de sa propre sécurité et de son comportement.

## 11. RAVITAILLEMENTS – Semi-autonomie en eau

L'épreuve s'inscrit dans une démarche environnementale visant à limiter l'usage du plastique et à préserver le milieu naturel de la baie de Somme, classée notamment en zone Natura 2000.

En conséquence :

Chaque participant doit être en totale autonomie en eau pendant toute la durée de l'épreuve. Aucun ravitaillement liquide n'est prévu sur le parcours.

L'organisation met en place un ravitaillement solide au Crotoy et des rampes de robinet seront à votre disposition pour remplir vos contenants.

Un ravitaillement solide et liquide est également proposé à l'arrivée.

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le parcours, en baie ou aux abords du site. Tout contrevenant s'expose à une disqualification immédiate.

## 12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Transbaie se déroule dans un espace naturel protégé.

Les participants s'engagent à respecter :

- le tracé défini
- les zones sensibles
- la faune et la flore

Tout comportement portant atteinte à l'environnement pourra entraîner une disqualification.

## 13. MATÉRIEL ET COMPORTEMENT

Chaque participant doit disposer d'un équipement adapté aux conditions de l'épreuve.

Sont notamment interdits :

- les animaux
- les accompagnateurs non autorisés
- les bâtons de marche

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout participant jugé inapte ou insuffisamment équipé.

## 14. ABANDON

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir l'organisation et se signaler à un point de contrôle. Des moyens de rapatriement seront mis en place par l'organisation.

## 15. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Le chronométrage est assuré par Sport Up, notre prestataire chrono et gestion des coureurs. Les résultats seront publiés à l'issue de l'épreuve. Des récompenses seront attribuées selon les catégories définies par l'organisation.

## Classement Scratch

CATEGORIES	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
SCRATCH FEMMES	600 €	450 €	320 €	260 €	200 €	140 €	110 €	70 €	70 €	70 €
SCRATCH HOMMES	600 €	450 €	320 €	260 €	200 €	140 €	110 €	70 €	70 €	70 €

## Classement Régionaux

CATEGORIES	1er	2e	3e	4e
RÉGIONALES (F)	200 €	140 €	100 €	70 €
RÉGIONAUX (H)	200 €	140 €	100 €	70 €

Catégories FFA (récompenses honorifiques)

CATEGORIES	1er	2e	3e
MASTERS FEMMES (35+)	Coupe	Coupe	Coupe
MASTERS HOMMES (35+)	Coupe	Coupe	Coupe
ESPOIRS H/F (U23)	Coupe	Coupe	Coupe
JUNIORS H/F (U20)	Coupe	Coupe	Coupe

## 16. ANNULATION – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, notamment pour des raisons météorologiques, de sécurité ou de décision administrative, l'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'épreuve.

Les modalités de remboursement ou de report seront définies par l'organisateur, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être exigée

## 17. ASSURANCES

### Responsabilité civile :

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

### Responsabilité de l'organisation :

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile pour la durée de l'événement.

## 18. DROIT À L'IMAGE

Par leur inscription, les participants autorisent l'organisation ainsi que ses partenaires à utiliser leur image sur tout support de communication, sans limitation de durée ni contrepartie financière.

## 19. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation de l'événement.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

## 20. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'intégralité.